DEJEPS ASEC CP Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité : ASEC (animation socio-éducative ou culturelle) – Mention : Coordination de projets	
Public	- Etre âgé de 18 ans et plus - Salariés, CPF, demandeurs d'emploi, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage
Prérequis	- Etre titulaire du PSC1 - Satisfaire aux épreuves d'amission Et répondre à l'un des critères suivants : • Être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation • ou être titulaire d'un diplôme de niveau III avec une expérience de 6 mois dans l'animation ou posséder 24 mois d'activités salariées ou bénévoles. • ou attester d'un niveau de formation correspondant au niveau IV et pouvoir se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois. • ou justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles soit 1600h au minimum.
DISPOSITIONS PRATIQUES	Effectif maximum : 25 participants
Modalités et délai d'accès	Inscription directe via son CPF - www.moncompteformation.gouv.fr/ Inscription via notre bulletin d'inscription : au minimum 2 mois avant le démarrage de la session Si prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session Le dossier de candidature est téléchargeable sur notre site internet : https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.supessonne.com/&ved=2ahUKEwjne6ZgsGXAxUvTKQEHcs0O8YQFnoECCsQAQ&usg=AOvVaw3oN-M4bEeREj1Jf7wkG3ac Ou vous pouvez en faire la demande par mail à contact@perf91.com
Présentation générale	Les points forts Vous êtes avant tout **coordonnateur d'activités**. Vous coordonnez et faites vivre des projets à destination d'un service, d'habitants, d'usagers d'une structure et/ou d'un territoire : • Vous exercez en autonomie votre activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires ; • Vous êtes le garant du bon déroulement des projets en organisant la formation et le travail des équipes sur un plan pédagogique, technique et logistique ;

	• Vous assurez le suivi des partenariats avec les réseaux professionnels et institutionnels au bénéfice du développement local de votre organisation • Vous assurez la sécurité des tiers et des publics dont vous êtes garant.
Objectifs	Le titulaire du DEJEPS mention « coordination de projets » : • assure la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'action dans une démarche d'éducation populaire s'inscrivant au service du projet de développement de la structure qui l'emploie. Ces projets peuvent s'adresser à différents publics et revêtent une intention éducative ; • est force de proposition pour alimenter la réflexion stratégique conduite au sein de la structure ; • réalise une veille sur l'évolution des pratiques, des démarches socio-éducatives et des réglementations de son domaine. À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de : - Présenter l'organisation du travail mise en œuvre dans le cadre de son périmètre d'intervention - Restituer la manière dont il a animé l'équipe concernée par son périmètre d'intervention - Présenter une action d'accompagnement ou de tutorat conduite auprès d'un membre de l'équipe concernée par son périmètre d'intervention - Présenter une action de formation/information relevant de son périmètre d'intervention - Restituer une action de formation/information qu'il a conduite dans le cadre des activités relevant de son périmètre d'intervention - Présenter sa démarche d'analyse du territoire et de l'environnement partenarial - Présenter sa démarche d'écoute et d'analyse des besoins des publics - Restituer sa démarche de repérage et d'analyse des dispositifs mobilisables - Restituer les résultats de son analyse de la structure - Présenter la démarche mise en œuvre pour définir la finalité et les objectifs du projet d'action - Analyser la manière dont il a construit le plan d'actions dans le cadre de son projet d'actions - Expliciter la manière dont il a construit la démarche d'évaluation et mis en place les outils de pilotage du projet d'action - Présenter la démarche mise en œuvre pour élaborer et suivre le budget prévisionnel du projet d'action - Présenter sa démarche de recherche de financements pour le projet d'action - Analyser la démarche développée pour coordonner la mise en œuvre du projet d'action - Illustrer comment il a suivi le budget du projet d'action - Expliciter comment il a assuré le suivi matériel et logistique du projet d'action - Réaliser le bilan intermédiaire ou final/le bilan d'avancement du projet d'action

	- Expliciter la manière dont il a rendu compte des résultats du projet d'action et dont il les a mis en perspective pour de nouveaux projets - Analyser sa démarche de mobilisation des partenaires opérationnels et des réseaux professionnels et en explicite les résultats - Argumenter les choix effectués pour concevoir et mettre en œuvre la démarche de communication et de promotion des activités conduites dans le cadre de son périmètre d'intervention - Illustre sa démarche de représentation opérationnelle et technique auprès des partenaires en s'appuyant sur au moins un exemple d'action de représentation - Illustre sa démarche de représentation opérationnelle et technique auprès des partenaires en s'appuyant sur au moins un exemple d'action de représentation
Contenu de la formation	La formation se déroule sur 11 à 12 mois. Cette formation vise à qualifier des coordonnateurs professionnels en leur transmettant des outils pour appréhender l'environnement local, les partenaires, les modes d'intervention auprès des différents publics. Le DEJEPS est un Diplôme d'État professionnalisant. Toute une partie de la formation se déroule en alternance. Les cours théoriques (700 heures) se déroulent les lundis et quelques mardis au centre de formation. Du mercredi au vendredi, les stagiaires sont accueillis sur leur structure d'accueil (889 heures pratiques à effectuer en alternance ; Les compétences à acquérir sont citées ci-dessous : BC1 (154h) : Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation (Organiser les tâches à répartir, animer une équipe avec une approche participative dans le respect du droit et de la diversité…) BC2 (210h) : Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive (Analyser le territoire, les besoins des publics, construire des objectifs et développer la méthodologie de projet…) BC3 (161h) : Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive (Coordonner la mise en œuvre du projet étape par étape…) BC4 (175h) : Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive (Identifier les partenaires à mobiliser, valoriser le projet…)

Modalités pédagogiques	**Moyens pédagogiques :** • Il s'agit des moyens utilisés pour permettre les apprentissages (exercices, capitalisation de l'expérience professionnelle, jeux de rôles, exposés, film, vidéo…) mais aussi ; • Supports pédagogiques (documents de cours), délivrés à chaque participant ; • Matériel de vidéo projection ; • Salles équipées de tables, de chaises, de tableaux dont un tableau numérique, rétroprojecteur ; **Méthodes :** • Active, participative • Interrogative… **Modalités :** Présentiel, à distance exceptionnellement, en cours de développement mode projet. Point en amont de la formation avec restitution du besoin client. Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique. Évaluation à chaud en fin de formation, débriefing sur l'écart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés.
Moyens d'encadrement de la formation	Cette formation s'appuie sur une alternance d'exposés théoriques et pratiques. Vidéo projection. Support de cours délivré à chaque participant. Travaux pratiques. L'encadrement de cette formation est assuré par une équipe dédiée afin de garantir un suivi individualisé et optimal. L'animation et l'accompagnement pédagogique sont pris en charge par un formateur expert du domaine, présent tout au long du parcours pour guider les apprenants, rythmer les séquences et évaluer l'acquisition des compétences. En support, notre équipe administrative et de coordination se tient à l'entière disposition des participants pour toute question logistique ou organisationnelle. Enfin, un référent handicap est mobilisable en amont et pendant la formation pour étudier et mettre en œuvre toute adaptation nécessaire du parcours.
Compétences / Capacités professionnelles visées	Le DEJEPS spécialité ASEC mention « coordination de projets » permet d'exercer en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Les compétences professionnelles sont définies en blocs de compétences. BC1 : Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation

	BC2 : Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive BC3 : Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive BC4 : Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive
Durée	1589 heures soit : - 700 heures théoriques et 889 heures pratiques - Parcours individualisés de formation selon procédure de positionnement - Situations de handicap : Merci de vous adresser à Stéphanie GAUDUEL, référente handicap : stephanie.perf91@gmail.com
Dates	Dates : du 22/01/2027 – 22/01/2028
Lieu(x)	PERF91 29 rue Wurtz 91260 Juvisy-sur-Orge
Coût par participant	7500 euros TTC (salariés, CPF, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage) 6500 euros TTC (demandeurs d'emploi, autofinancement)
Accessibilité	Notre organisme a à cœur de favoriser l'inclusion et l'accessibilité à nos formations. Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter notre Référente Handicap, Stéphanie GAUDUEL, *stephanie.perf91@gmail.com*, en amont de votre inscription. Nous étudierons ensemble, en toute confidentialité, la faisabilité de votre projet et les adaptations pédagogiques ou matérielles possibles. Si notre structure ne peut répondre à vos besoins spécifiques, nous vous orienterons vers notre réseau de partenaires spécialisés.
Responsable de l'action, Contact	CONSTANTIN Gharib, Daniel, responsable de la formation accueil@perf91.com
Formateur	Les formateurs sont : Gharib, Daniel CONSTANTIN, responsable de cette formation, titulaire de diplômes universitaires de niveau I et de diplômes supérieurs dans ce champ d'activités, expérience de plus de 30 ans en tant que formateur et référent pour plusieurs spécialités du DEJEPS dont le DEJEPS ASEC mention coordination de projets.

	Mireille GUYONNAUD, formatrice, ancienne inspectrice jeunesse et sport, à la retraite est riche d'une expérience professionnelle dans ce diplôme.
Suivi de l'action	Le déroulement de l'action de formation est rigoureusement tracé tout au long du parcours. L'assiduité des apprenants est justifiée par la signature de feuilles d'émargement par demi-journée, contresignées par le formateur. La progression pédagogique fait l'objet d'un suivi continu (évaluations formatives, cas pratiques, et utilisation d'un livret de suivi/d'apprentissage en entreprise pour l'alternance). À l'issue de la formation, un certificat de réalisation attestant de la complétude du parcours est délivré à chaque participant ainsi qu'aux financeurs ou employeurs concernés.
Modalités d'évaluation et de certification	L'évaluation de l'action s'articule autour de trois axes complémentaires afin de garantir la montée en compétences et la qualité du parcours : • **L'évaluation pédagogique et professionnelle :** La progression de l'apprenant est mesurée tout au long du parcours par des évaluations formatives régulières (mises en situation, cas pratiques, QCM). Dans le cadre de l'alternance, le maître d'apprentissage ou tuteur participe activement à l'évaluation des compétences acquises en situation réelle de travail, tracées via le livret de suivi (ou livret d'apprentissage). • **L'évaluation certificative :** L'obtention du diplôme est conditionnée par la réussite aux épreuves certificatives formelles (soutenances, dossiers, mises en situation), organisées dans le strict respect du référentiel du certificateur, permettant la validation officielle des différents blocs de compétences (Unités Capitalisables). • **L'évaluation de la qualité et de la satisfaction :** Dans une démarche d'amélioration continue, des questionnaires d'évaluation de la satisfaction sont systématiquement soumis aux apprenants, aux formateurs ainsi qu'aux employeurs (à chaud en fin de parcours, puis à froid) afin de mesurer l'impact de la formation et d'ajuster nos futures sessions." https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39930/
Certification	**DEJEPS - Spécialité Animation socio-éducative ou culturelle mention Coordination de projets :** Cette formation prépare à l'obtention de la certification **DEJEPS - Spécialité Animation socio-éducative ou culturelle mention Coordination de projets** (Diplôme de niveau 5). Cette certification est enregistrée sous le numéro **RNCP39930** par le **Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative**.

	Modalités de validation : L'obtention du diplôme s'effectue par la validation de l'ensemble des 4 blocs de compétences (BC) constitutifs de la certification : **Bloc 1 :** Animer et accompagner une équipe. **Bloc 2 :** Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive. **Bloc 3 :** Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive. **Bloc 4 :** Conduire des actions de représentation et de développement de partenariats au service du projet de développement de la structure. *(Précision : La validation partielle par bloc de compétences est possible. La certification globale est délivrée dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des blocs de compétences).*
Débouchés et suites de parcours	• **Métiers visés :** Coordonnateur de projets, coordonnateur d'activités, adjoint de direction, agent de développement de la vie associative, responsable de secteur au sein d'associations, de collectivités territoriales ou de structures commerciales du champ de la jeunesse et de l'éducation populaire. • **Suites de parcours / Évolutions :** Poursuite d'études vers des certifications de niveau supérieur (Niveau 6, type DESJEPS) ou accès aux concours de la fonction publique territoriale ou d'État. *Pour consulter le détail officiel des compétences évaluées, les prérequis légaux (PSC1/SST obligatoires), et les conditions complètes d'équivalence, consultez la fiche officielle sur le site de France Compétences :* https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39930/
Pour aller plus loin	L'OF se doit de proposer à l'apprenant des passerelles ou des formations complémentaires ou supérieures
Taux disponibles pour chaque session	**Session du 08/01/2024 au 13/12/2024 :** calculs effectués pour cette session Taux de réussite aux examens : 100% (12 candidats présentés) Taux de présentation à l'examen : 100% Taux d'insertion professionnelle : 83,33 % Taux d'insertion professionnelle dans le métier préparé : 83,33% Taux de poursuite d'études : 0% Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 0%

	Session du 02/06/2025 au 30/06/2026 : calculs effectués pour cette session Taux de réussite aux examens : 100% (5 candidats présentés) Taux de présentation à l'examen : 83,33% Taux d'insertion professionnelle : 83,33% Taux d'insertion professionnelle dans le métier préparé : 83,33% Taux de poursuite d'études : 0% Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 16,67%

V5.0 19/10/2026